



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 126967

Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'augmentation du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % prévue dans le cadre du quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2011. De nombreuses entreprises artisanales et de commerces de proximité, dans les secteurs du service à la personne, de la restauration, des transports scolaires, du bâtiment en matière de travaux de rénovation, mais aussi dans celui de la vente de biens culturels, vont subir la hausse de la TVA réduite de 5,5 % à 7 %, à laquelle s'ajoutent des dispositions fiscales qui vont les fragiliser. Or, dans le champ du service à la personne, contrairement aux autres responsables de ces secteurs, (associations, CCAS, particuliers,) ces entreprises assujetties à la TVA jugent ces mesures inéquitables. Par ailleurs, l'ensemble des entreprises concernées par cette augmentation a déjà contribué à l'effort collectif de réduction des déficits, au maintien d'une économie de proximité et de préservation de l'emploi salarié dans un contexte de crise. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures elle compte prendre pour répondre aux attentes des entreprises dans le souci du maintien des activités artisanales de commerce de proximité et du service à la personne qui dynamisent la vie économique et sociale des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126967

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 770

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)